

# Fusion des intercommunalités :

## Equation Budgétaire : Equation impossible?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011 les communautés de La Roche Bernard et de Muzillac auront fusionné. Les conseils municipaux se seront prononcés et auront approuvé le principe et les modalités de fusion. Nécessairement la convergence des communautés est déjà en marche. Les commissions se sont déjà réunies pour discuter des pratiques dans les domaines de compétences des deux EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale)

- Développement économique (entreprise et tourisme)
- Aménagement du territoire
- Entretien du réseau routier communautaire
- Valorisation et gestion des déchets.
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Action sociale communautaire
- Culture et loisirs.
- Secours et incendie

Néanmoins des questions se posent et devront trouver des solutions pour le mois d'Octobre, date à laquelle les conseils municipaux seront consultés.

Tout d'abord, la question de la gouvernance. Pour Citoyens de Gauche, il ne fait aucun doute qu'un mode de gouvernance où le bureau des maires déciderait de tout et où le conseil communautaire serait une simple chambre d'enregistrement est à proscrire. Il faut intégrer plus largement d'autres élus au processus décisionnel. Il est donc urgent de repenser le mode de gouvernance et même si certains imaginent que le fonctionnement sera plus compliqué, c'est un projet pour l'avenir qu'il faut construire et non des habitudes à faire perdurer.

Une autre question qu'il faut impérativement résoudre est d'ordre budgétaire. Le développement des deux communautés même si leur compétence sont similaire n'ont pas dans les domaines respectifs des pratiques similaires. Certes il existe un dénominateur commun minimum, mais certaines vont beaucoup plus loin dans bien des domaines. Fusionner consiste, au nom de l'égalité du citoyen, de trouver un mode de fonctionnement équivalent pour tous, un service équivalent que l'on habite Marzan ou Ambon. Si l'on projette les modes de gestion par compétence respective sur les deux territoires, il ressort de manière implacable que le budget ne sera pas tenable.

Or la commission finance, celle où ne siègent que les maires ne s'est pas encore réunie. Les élus délégués de chaque commission sont amenés à travailler sur des projets sans pouvoir en mesurer l'implication budgétaire. Il faudra certainement revoir à la baisse certains objectifs. Qui décidera? La commission finance? Comment va s'articuler l'ambition politique des objectifs et la nécessité de gestion? Comment va s'harmoniser les pratiques de chaque EPCI ?

Aujourd'hui, de nombreux élus s'interrogent sur ces questions. Il est fondamental que nombre de ces questions trouvent des réponses pour que les conseils municipaux puissent délibérer en pleine connaissance des implications de cette fusion.